

Département de la Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de : **ARTHUN**
Séance du : **29 juillet 2024**

Nombre de conseillers

- en exercice 14
- présents 8
- votants 8
- absents 6
- exclus 0

Date de convocation :
16 juillet 2024
Date d'affichage :
16 juillet 2024

Objet

7.2 Fiscalité : révision des tarifs de location
salle ERA

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude GARDE, Maire.

Etaient présents : Joël FLACHAT - Patrick FOURNEL - André FRANC - Jean-Claude GARDE - Gérald GONON - Jean-Gérard MERLE - Nelly PORTERON - Marie-Thérèse THEVENET.

Absents : Isabelle BECKER - Michaël DUMAS - Fabienne MERESSE - Damien PARET - Renaud PEURON - Véronique POYET.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse THEVENET ;

Suite aux travaux de rénovation de la salle ERA, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de revoir les tarifs de facturation de la vaisselle cassée à la salle des fêtes, à compter de la reprise des locations.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

Assiette	3 €
Bac à glaçons	5 €
Bol	2 €
Casserole	30 €
Corbeille à pain inox	8 €
Corbeille à pain plastique	5 €
Couteau	2 €
Cuillère à café	1 €
Cuillère à soupe	2 €
Fourchette	2 €
Ouvre-boite	10 €
Passoire inox	15 €
Passoire plastique	5 €
Pelle à tarte	8 €

Plateau	7 €
Plat en verre	10 €
Pichet ½ litre	3 €
Pichet 1 litre	4 €
Pot à eau ½ litre	3 €
Pot à eau 1 litre	4 €
Saladier	10 €
Tasse	2 €
Tire-Bouchon	12 €
Tranchoir à pain	38 €
Ustensile de cuisine	4 €
Vase	4 €
Verre	5 €

Ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait à ARTHUN, le 29 juillet 2024
Le Maire,
Jean-Claude GARDE

La secrétaire de séance
Marie-Thérèse THEVENET



Réception en Préfecture le Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200099-20240729-2024-07-29-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2024